

Date de la réunion : 21/09/23

Heures de la réunion : 10h - 16h

Lieu : Dijon

## Visioconférence : partie

Organisateur : DREAL BFC / SPR / DRNOH / PRN

Diffusion (mode et destinataires) : Dépôt sur l'espace collectivités d'ORISK

Nom	Fonction	Téléphone	Courriel	P	D
<b>DDT 21</b>					
Helene MOUCADEAU	Cheffe de bureau PRNH			✓	
Valérie GUELAUD	Chargée de mission risques			✓	
<b>DDT 70</b>					
Philippe MENEGAIN	Chef de la cellule prévention des risques et gestion de crise			✓	
<b>DDT 90</b>					
Pierrick LOICHOT	Chef de cellule Risques			✓	
<b>EPTB Seine-Grands lacs</b>					
Guillaume HAMON-MARIE	Animateur PEP Yonne			✓	
<b>CC CAP Val de Saône</b>					
Pierre Gohart	chargé de projets « développement durable »			✓	
<b>SMBVA</b>					
Louise VIGIER	Animatrice PAPI Armançon			✓	
Lauriane BUCHAILLOT	Directrice du SMBVA			✓	
<b>EPTB Saône-Doubs</b>					

	<b>Compte rendu</b> Club régional des porteurs de PAPI du 21/09/23	Page 2/10
--	---	--------------

Adrien PERRY	Animateur PEP Allan			✓	
Rémi CARRERE	Animateur PEP Saône – Cotes viticoles			✓	
Cédric BORGET	Chef du pôle inondation			✓	
<b>Nervers Agglomération</b>					
Mathieu PARMENTIER	Animateur PAPI Nevers			✓	
<b>DREAL BFC</b>					
Malika LACHAMBRE	Cheffe de pôle RN			✓	
Christelle GENTIT	Chargée de mission risques			✓	
Charlène BON	Chargée de mission finance			✓	
Rémi SIRANTOINE	Chargé de mission risques			✓	

## Ordre du jour

**10h15 - 10h45** Tour de table, présentation

**10h45 - 11h15** Evaluation environnementale des PAPI

**11h15 - 11h45** Cahier des charges PAPI 3 2023

**11h45 - 12h30** FPRNM : définitions, fonctionnement et calendrier

**13h30 - 14h30** Attentes des PGRI vis à vis des PAPI

**14h30 - 15h15** Réduction de la vulnérabilité

**15h15 - 16h00** Besoins des porteurs et vocation du club / ORISK : espace collectivités

	<b>Compte rendu</b> <b>Club régional des porteurs de PAPI du 21/09/23</b>	Page 3/10
--	--	--------------

## Relevé des échanges

Le diaporama support aux échanges est disponible sur l'espace collectivités d'ORISK. Pour y accéder, aller sur ORISK <https://orisk-bfc.fr/> se connecter en haut à droite via le bouton « connexion ». Le menu « Collectivités » apparaît alors dans le bandeau



The screenshot shows the ORISK website's header. On the left is the ORISK logo. To its right is the text 'Observatoire du Risque Inondation de la Sécheresse et du Karst'. On the far right are links for 'Lexique', 'Nos partenaires', 'Contact', 'Administration', 'Se déconnecter', and 'Bienvenue ! cgentit'. Below this is a horizontal menu with items: 'Observatoire', 'Inondation', 'Sécheresse', 'Karst', 'Boîte à outils', 'Collectivités' (which is circled in red), 'En Bourgogne-Franche-Comté', and a search icon.

## Tour de table, présentation

### PAPI Armançon

2ème PAPI complet interrégional. Porté par le syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon, gémapien. Le bassin est principalement rural, pas de digues. Il se termine en 2024. Réflexions pour le lancement d'un 3<sup>e</sup> PAPI. Préfet pilote 89

### PEP Yonne

10000km<sup>2</sup>, 3 régions, 5 départements

Une vingtaine de maîtres d'ouvrages

Porté par l'EPTB Seine Grands Lacs jusqu'en 2025. Il couvre le TRI d'Auxerre. Préfet pilote 89

### PAPI Troyes Seine Supérieure

Revoyure à mi-parcours, notamment pour investissement sur des ouvrages hydrauliques.

### PEP Val de Saône et côte viticole

Porté par l'EPTB Saône et Doubs, jusqu'en 2024. Reprise d'une démarche, suite à 2 précédents PAPI sur la Saône et programme de prévention suite aux épisodes de ruissellement sur les côtes viticoles.

Quelques digues de protection, à remettre en état dans le cadre des PAPI.

TRI de Mâcon et Chalon sur Saône. Préfet pilote 71.

### PEP Tille Vouge Ouche

Porté par la communauté de communes Auxonne Pontailler Val de Saône. 11 CC rurales + 1 métropole : Dijon. Le PEP en est au stade administratif (déclaration d'intention).

Le territoire de la CC compte 3 digues classées. TRI de Dijon. Préfet pilote 21.

### PEP Allan

Porté par l'EPTB Saône et Doubs, à la demande des principaux EPCI concernés. La démarche fait suite à un premier PAPI dans les années 2005-2010. Cadre préalable le 5 octobre 2023. Plusieurs systèmes d'endiguement en amont des agglomérations de Belfort et Montbéliard principalement. Crues historiques assez importantes dans les années 1990, qui ont été à l'origine de nombreux ouvrages hydrauliques. TRI de Belfort-Montbéliard. Préfet pilote 90.

### PAPI de Nevers

porté par l'agglomération de Nevers, jusqu'en 2024.

	<b>Compte rendu</b> <b>Club régional des porteurs de PAPI du 21/09/23</b>	
		Page 4/10

24M hors taxe, 1 SE régularisé de 15 km de digues composé à la fois de digues communales et domaniales.

Travail sur thématique Inondation depuis plus de 10 ans, lancement d'études globales en réaction à la crue de 2003 (période de retour trentennale). TRI de Nevers. Préfet pilote 58.

#### PAPI des Vals de Loire, dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Porté par l'EP Loire. Labellisé cet été. Peu de travaux prévus pour le moment sur le territoire du PAPI, mais clause de revoyure à mi-parcours pour en intégrer éventuellement, suite au transfert des digues domaniales aux collectivités, prévu début 2024. Préfet pilote 58. Plus de 70 communes, déclinaison de stratégie préexistante, maîtrise d'ouvrage par les GEMAPlens par groupements de commande.

#### **Évaluation environnementale des PAPI**

L'évaluation environnementale concerne uniquement les PAPI ayant des travaux structurels inscrits dans les axes 6 et/ou 7 : les travaux d'hydraulique douce et de réduction de la vulnérabilité sont dits « non structurels » ; les travaux de réduction de vulnérabilité de l'axe 5 ne sont pas considérés non plus par l'évaluation environnementale.

#### **Nouveau cahier des charges**

Échanges suite à la présentation du nouveau cahier des charges

#### **Objectif PEP en 2 ans :**

- CAP Val de Saône : l'objectif des 2 ans pour un PEP semble difficile à tenir.
- EPTB SGL : le délai de 2 ans est trop court.
- EPTB SD : le délai de 2 ans est affiché sur le PEP Val de Saône coteaux viticoles mais il sera difficile à tenir.

Difficultés rencontrées : lancement des études assez long, difficultés à obtenir des réponses aux appels d'offre.

**Présentation de l'intérêt de l'AMO** pour des actions structurelles complexes, exemple : fermeture de remblai RFF. L'agglomération de Nevers a des difficultés sur ce sujet très technique et pas d'AMO.

#### **Animation :**

- Combien d'animateurs par PEP PAPI ?
- Jusqu'où va l'animateur (hors-secrétariat) dans l'élaboration de cahiers des charges, l'analyse des offres ? AMO ou non ?
- Discussion sur la posture de l'animateur.
- Point d'alerte pour les futurs PEP : certains porteurs d'actions estiment mal le temps nécessaire au portage, ce qui entraîne des retards et/ou nécessite un avenant pour prévoir de l'AMO (possible en régie). Nécessité de bien confirmer la capacité à porter ou suivre l'ensemble des actions que les porteurs prévoient, au moment du montage du PEP

Rappel : il est possible de financer de l'AMO pour l'animation du programme. Exemples de fiches-actions disponibles dans la valise pédagogique PAPI sous [https://orisk-bfc.fr/http-partenaires/Partenaires//Valise\\_pedagogique/Exemple\\_actions/Axe%200/0.2 autres actions animation/](https://orisk-bfc.fr/http-partenaires/Partenaires//Valise_pedagogique/Exemple_actions/Axe%200/0.2 autres actions animation/)

L'important semble être de clarifier clairement le rôle de l'animateur dès le début du montage du dossier. Cela permet de dimensionner le nombre d'ETP consacré à l'animation et, d'éviter des

	<b>Compte rendu</b> <b>Club régional des porteurs de PAPI du 21/09/23</b>	
		Page 5/10

incompréhensions de la part des porteurs d'actions.

- EPTB SGL : prévoit systématiquement une fiche action externalisée pour « suivi et synthèse du PEP/PAPI en AMO ». Ceci afin décharger l'animateur, qui lui, est focalisé sur l'avancement du programme. Fonctionnement EPTB SGL : 1 PAPI = 1 animateur + AMO ponctuelle + des référents interne par type d'actions (possible, car grosse structure)
- EPTB SD : 2 ETP répartis sur 3 personnes pour animer le PEP Val de Saône coteaux viticoles.

EPTB SGL : Est il possible de faire une « animation à 2 têtes » ?

DREAL BFC : Non. Une seule et unique structure peut animer un programme, mais pas de limitation au nombre d'agents dans le respect des autres conditions de financement.

**Financement des actions en régie** : l'EPTB SGL demande à disposer de modèles des attendus pour pouvoir bénéficier de cette possibilité. Le nouveau cahier des charges vient préciser cela. Un échange avec la DDT concernée en amont du montage de l'action est nécessaire.

**Adéquation PAPI (nombres d'actions) / moyens** : le nouveau cahier des charges invite les porteurs à réfléchir sur une stratégie à long terme du PAPI (étalement des actions sur plusieurs PAPI), afin d'adapter l'ambition du programme aux moyens disponibles. Les programmes trop ambitieux sont difficiles à mener à bien.

**Demande de formations SAFPA** : Des formations ont été conduites en local en 2020 et 2022. La DREAL BFC attend que la mise à jour de l'outil SAFPA soit faite avant de former les porteurs de PEP/PAPI et les DDT qui le souhaiteront. Le nouveau SAFPA doit être livré en janvier 2024. Les supports de formation sont accessibles dans la valise pédagogique sous [https://orisk-bfc.fr/http-partenaires/Partenaires//Valise\\_pedagogique/Safpa/SAFPA\\_202210\\_BFC](https://orisk-bfc.fr/http-partenaires/Partenaires//Valise_pedagogique/Safpa/SAFPA_202210_BFC)

## Gestion financière

La DREAL BFC recommande de ne pas faire de programmation «par sécurité». La programmation doit être la plus réaliste possible : les services de l'État n'ont pas de difficultés à obtenir des rallonges à mi-parcours, si la consommation des crédits en début d'année est bonne.

→ Ne pas hésiter à mobiliser les demandes d'avances et d'acomptes. Ces demandes permettent une avancée plus rapide de la consommation des CP au cours de l'année. Et, c'est cette « bonne consommation », qui nous permet d'obtenir plus facilement des rallonges à mi-année.

Rappel : les associations syndicales et les chambres consulaires ne sont pas éligibles au FPRNM.

Le guide FRPNM doit être mis à jour suite au nouveau cahier des charges, mais la DREAL n'a aucune visibilité sur le délai de mise à jour.

L'EPTB SGL demande s'il serait possible de traiter le sujet « méthode pour fiabiliser les programmation FPRNM » lors d'un prochain club ? Et propose de partager son tableau de suivi : quelles demandes de subvention, quelles demandes d'avances / acomptes ?

Le SMBVA demande comment gérer les demandes en AE et CP pour les travaux de réduction de la vulnérabilité. Y a t'il une stratégie à avoir ? Réponse DREAL : il faut rester sur la ligne de conduite de ne programmer que le certain ou le probable. Les travaux des particuliers sont difficilement prévisibles, mais les montants individuels sont peu importants. La disponibilité budgétaire régionale

	<b>Compte rendu</b> <b>Club régional des porteurs de PAPI du 21/09/23</b>	
		Page 6/10

permet généralement d'absorber des petits montants imprévus. Les besoins doivent être remontés dès qu'ils sont connus à la DDT référente.

Nevers agglomération témoigne qu'ils rencontrent la DDT58 2 fois par an pour programmer/suivre le volet budgétaire.

### **Réduction de la vulnérabilité**

L'EPTB SD signale que la DDT de l'Ain relaie dans l'instruction des permis de construire les obligations du PPRI. Cela facilite parfois l'émergence de diagnostics et travaux.

La DREAL BFC relève que les services de l'État peuvent aussi faire de la communication au moment de l'élaboration du PPRI. Une démarche de ce type a ainsi été menée sur le PPRI Vallière dans le Jura en 2015.

- Qui peut faire un diagnostic de vulnérabilité pour une demande isolée de diagnostic ?
  - Il n'existe pas d'agrément pour la réalisation des diagnostics de vulnérabilité. Une liste de bureaux d'étude est disponible sur l'espace collectivités mais les frais de déplacement peuvent être conséquent dans le coût pour un seul diagnostic.
  - A noter que l'auto-diagnostic ne rend pas les travaux éligibles au financement FPRNM.
- Quelle légitimité des géomapiens à réaliser les diagnostics, qui sont à la base de toute la suite ? Y a-t-il un cadrage, une formation ?
  - Nous n'avons pas connaissance d'une formation des GEMAPIens au diagnostic par les prestataires.

Post-réunion : [une offre du BE Elvia](#) , prise de contact avec Mayanne et EPI Seine, [qui en a conduit une en mars 2022](#).
- Quels types de candidature viser pour la réalisation en régie des diagnostics ? Plutôt un profil bâtiment ou un profil géographe ?
  - Dans les faits, ce sont plutôt des géographes qui sont retenus (compliqué de cibler des formations sur le volet bâtiment), avec des connaissances en risques et une auto-formation. (SMBVA)

### **Retour d'expérience SMBVA :**

- Valoriser le modèle de rapport de diagnostic du SMBVA, qui a été fixé avec la DDT et la DREAL. Partage du document dans l'espace Collectivités d'ORISK.
- Levier identifié pour la réalisation des travaux : proposer une liste d'artisans locaux par le SMBVA, sans prise de contact à ce stade.
- Difficulté liée au devis : ils sont valables quelques semaines seulement.
- Le temps d'accompagnement, qui semble difficilement externalisable, est très nettement supérieur au temps de réalisation du diagnostic en lui-même, qui peut être facilement externalisé.
- Essai des auto-diagnostic à destination des entreprises : ça n'a pas fonctionné. Les représentants des entreprises sont venus à la réunion d'information mais n'ont pas donné

	<b>Compte rendu</b> <b>Club régional des porteurs de PAPI du 21/09/23</b>	
		Page 7/10

suite.

- Importance du temps d'instruction des demandes de subvention travaux pour permettre une notification de la subvention dans la durée.
- Un syndicat de copropriété a réalisé des travaux. Le fait que la démarche ait été portée par le syndicat de copropriété a sans doute été un levier.

#### **Retour d'expérience agglomération de Nevers :**

- Le PPRi a été révisé et approuvé début 2021. La réalisation des diagnostics a été externalisée à un prestataire (BE spécialisé). La démarche de diagnostics a été lancée en août 2021, avec l'envoi d'un courrier nominatif signé par le président de l'agglomération. Note : les particuliers n'ont pas d'obligations de travaux dans le PPRi. Suite à ce courrier, l'agglo a reçu 3000 sollicitations pour faire des diagnostics. Aujourd'hui, il y a peu de nouveaux inscrits pour réaliser ces diagnostics.
- Ouverture du diagnostic aux bailleurs sociaux.
- Le BE prestataire va fournir des grilles de prix de travaux.
- Aujourd'hui, il n'y a pas encore de passage aux travaux.
- Problèmes identifiés : les habitants se sentent protégés par les digues. Ils sont d'accord pour faire les diagnostics (180 diagnostics réalisés), mais ne passent pas à l'étape des travaux malgré plusieurs relances.

Le rapport d'analyse des offres réalisé par l'agglomération est intéressante sur la méthodologie.

En conclusion, la réaction est très forte post-événement. Il faut être prêt à communiquer et avoir une intervention possible. Les diagnostics de vulnérabilité à l'échelle des territoires sont intéressants également, car ils permettent que les acteurs publics aient les clés des enjeux de leur territoire, pour orienter et prioriser les actions.

**PEP TVO :** inondation fréquente d'un quartier sur Auxonne. Cibler ce secteur sera sans doute une priorité.

#### **Retours d'expérience hors-région : PAPI de la Rochelle**

- « Cette action est en cours et a démarré en 2021, avec un bilan à ce jour d'environ 50% d'inscriptions au diagnostic sur l'ensemble des bâtiments ou personnes concernés. Ce résultat est plutôt positif par rapport aux retours sur ce genre de programme il me semble, mais la partie travaux a moins bien fonctionné en partie à cause des délais. La démarche a été faite en plusieurs temps, avec une phase importante de prise de rdv pour les diagnostics gratuits en début de démarche, puis des campagnes de relance pour inciter les habitants à s'engager dans le diagnostic.

Pour la partie communication, nous avons testé plusieurs méthodes, et celles qui ont le mieux marché sont les flyers et le site internet dédié. Je mets en pj la plaquette d'info et ci-après le lien vers le site dédié : <https://diagnostics-papi.agglo-larochelle.fr/>

Nous avons également fait des réunions publiques mais elles n'ont pas été concluante. Le

	<b>Compte rendu</b> <b>Club régional des porteurs de PAPI du 21/09/23</b>	
		Page 8/10

boîlage avec les flyers distribués était donc le moyen de communication le plus efficace sur un petit périmètre comme le marais de Lauzières. Enfin, des stand ont été tenus pour différentes occasions, comme pour la journée de la Résilience le 13 octobre, où la démarche était présentée aux habitants, ce qui a permis de redonner aussi du souffle au programme.

Pour le passage aux travaux nous avons effectivement mis en place plusieurs démarches avec ce que vous citez comme psychologie environnementale, que nous avons inclus dans les programmes de communication que nous avons fait. J'ai oublié de préciser que du porte à porte a été fait par le bureau d'études chargé du programme, et que des éléments factuels ont pu être présentés aux habitants lors de ces passages.

Une démarche qui a bien relancé le passage aux travaux a été **un accord mis en place avec le groupe ProCivis dans la prise en charge d'une avance des frais liés aux travaux**. En effet, une partie des dossiers affichait des montants relativement élevés et les habitants devant avancer la somme et étant remboursés par la suite, cela pouvait poser problème. Cette avance a donc été efficace pour remédier à ce frein.

Concernant les fournisseurs, le bureau d'études ne pouvait pas en recommander, il citait donc les grandes enseignes locales pouvant faire ces aménagements.

Enfin, pour la question du lien avec les règlements d'urbanisme, et plus largement avec les préconisations des services de l'Etat, lors des diagnostics, certaines maisons avaient + de 80cm d'eau en façade, où des batardeaux auraient été recommandés si le niveau avait atteint max 80 cm (certification de l'Etat comme étant un niveau d'eau face auquel les batardeaux et le bâtiment peuvent faire face). Cependant, après discussion, **pour des bâtiments ayant entre 80cm et 1m d'eau en cas d'inondation, une étude complémentaire sur le génie civil devait être faite** pour garantir que le bâtiment était en capacité de résister à la pression de l'eau. Cette étude réalisée, la préconisation des travaux pouvait être complète.

Nous avons eu également des débats sur la transparence hydraulique où des travaux sur les murs des limites de propriété ne respectaient pas cette transparence, mais ces constatations étaient plutôt indépendantes du programme en question.»

Mathilde ROMANTEAU - Chargée de mission PAPI

Tél. : 05 46 30 35 88 / 06 15 68 35 21 - @ : mathilde.romanteau@agglo-larochelle.fr

#### **Pistes de travail :**

- Il serait intéressant que les DDT mettent à jour les sites internet des Préfectures pour présenter le sujet RV, sur le modèle par exemple de [la préfecture de l'Aude](#).
- La survenue d'un événement conduit à une augmentation des demandes de travaux.  
→ Disposer de documents de communication réaliser au préalable et reprendre contact avec les sinistrés.
- Disposer d'un accord cadre à bon de commande pour les levés de géomètre → contact le PAPI de Noirmoutier pour exemple
- Quid du volet police des PPR ?

Le contrôle de la réalisation des mesures peut faire l'objet d'une fiche-action du PAPI. Dans tous les cas, communiquer sur le volet assurantiel aux particuliers

	<b>Compte rendu</b> <b>Club régional des porteurs de PAPI du 21/09/23</b>	
		Page 9/10

- Demande de retour d'expérience sur les PAPI ayant réalisé beaucoup de diagnostics.

### ***Besoins des porteurs et vocation du club / ORISK : espace collectivités***

CCAP Val de Saône : besoin de REX entre animateurs de la région.

EPTB SGL : traiter les sujets FPRNM et dialogue de gestion.

Nevers agglomération rappelle qu'il y a déjà un club animé par l'EP Loire, le CEPRI ainsi que France Dugues. Attention aux doublons !

**L'animation régionale** sera organisée comme suit :

- le séminaire à destination des élus
- le club des porteurs de PAPI à destination des animateurs des programmes

### **Propositions de sujets à traiter :**

- FPRNM
- Point d'actualités réglementaires
- Retour d'expérience (notamment du 1<sup>er</sup> PAPI qui sera concerné par l'évaluation environnementale)
- Le programme du prochain séminaire régional
- Retour d'expérience sur le sujet de la gestion de crise : exercices, formation des élus, etc. Comment mettre en place, impliquer les élus, préparer un exercice.
- Sujet des groupements de commandes : REX PEP du Loing (le groupement a fonctionné alors que celui du PEP Yonne non). Quels sont les facteurs de réussite ?
- Cadrage des diagnostics de réduction de la vulnérabilité
- Présenter des actions de PEP/PAPI d'autres régions sur le(s) sujet(s) retenu(s) lors d'un prochain club
- 

### **Modalités pratiques :**

- Demande collective de privilégier les club des porteurs de PAPI en présentiel. Pour des questions pratiques, il sera toujours possible de le suivre en visio.
- Club technique à destination des animateurs.
- Si un sujet précis est traité, nous gardons également la possibilité de le traiter lors d'une visio de 2h – 3h max.
- Les supports de présentation et les comptes-rendus seront déposés sur l'Espace Collectivités d'ORISK. Login et mdp créés en envoyés aux participants du 1<sup>er</sup> club + les DDT non représentées.
- Chaque porteur de PAPI est libre de relayer, ou non, l'invitation sur son périmètre d'intervention
- Les services de l'État pourront relayer l'invitation dès lors qu'une collectivité se montre intéressée par la démarche PAPI.
- En fonction des sujets traités, les Agences de l'eau seront invitées.
- Sur proposition des membres du club, la DREAL créera les articles dans cet espace pour alimenter le partage régional.

	<b>Compte rendu</b> Club régional des porteurs de PAPI du 21/09/23	Page 10/10
--	---	---------------

**Alimentation de l'espace collectivités :**

- La DREAL BFC alimente les articles de l'espace collectivités d'ORISK
- La DREAL envoie les login/mdp aux participants
- Pour alimenter les articles :
  - Le SMBVA envoie sa trame terrain de diagnostics de RV
  - L'EPTB SGL envoie les fiches actions "bilan de papi" et le tableau de suivi FPRNM
  - Nevers agglomération envoie la grille d'analyse des offres sur les diags de vulnérabilité

*Remarque : l'espace Collectivités ne dispose pas de forum. A voir si le besoin se confirme dans quelques temps.*